



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

Annexe : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Villar d'Arène. Elle est disponible sur le site internet <https://villardarene.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Une fois le budget voté par le conseil municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- De mobiliser des subventions auprès de l'Europe, de l'État, de la Région et du Conseil Départemental chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers des appartements communaux, loyers de la micro centrale) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 sont de 502 905,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 22 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont de 583 263,64 euros

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait des aides de l'Etat en constante diminution. Pour Villar 2017 : 114 869,00 €, 2018 : 113 689,00 €, 2019 : 112 177,00 € .

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : montant 2019 : 162 369,00€ et prévision 2020 : 175 000,00€
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges caractère général	159120	Recettes des services	77470
Dépenses de personnel	130000	Impôts et taxes	179600
Autres dépenses de gestion courante	215250	Dotations et participations	184000
Dépenses financières	19300	Autres recettes de gestion courante	61830
Dépenses exceptionnelles	500	Recettes financières	5
Atténuations de produits	43200	Total recettes réelles	502905
Dépenses imprévues	39513,64	Résultat reporté	168453,64
Total dépenses réelles	583263,64		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	480	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement	87615		
Total général	671358,64	Total général	671358,64

--	--	--	--

Commentaires concernant les données de ce tableau .

Dans les « autres dépenses de gestion courante » les 203000,00 € représentent la participation de la Commune au SIVOM de La Grave-Villar d' Arène.

Dans les « prestations de services » 62 898,00 € concernent la redevance de la micro centrale privée du Plan de l' Alpe.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- . Taxe d'habitation 9,02 % soit: 62 317,00€
- . Taxe foncière sur le bâti 17,48 % soit : 96 801,00€
- . Taxe foncière sur le non bâti 100 % soit : 3 251,00€

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 112 000,00 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement représente tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la maison de santé, à la réfection de l'église..).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	5931,3	Virement de la section de fonctionnement	87615
Remboursement d'emprunts	64000	FCTVA	106000
*Travaux Restes à réaliser	977942,01	Mise en réserves	98613
		Cessions d'immobilisations	
		Taxe aménagement	2000
Autres dépenses		Subventions RàR	885260,01
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	480
Total général	1 251096,31	Total général	1251096,31

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Construction de la maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Romanche
- Réparation de l'église - Plan Local d'Urbanisme - Accessibilité handicapés des bâtiments communaux - Cabane de Chaillol- Toilettes sèches au Pontet - Réfection d'un appartement de l'école

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 18 2154,00 €
- de la Région: 30 2641,00 €
- du Département: 38 182,00 €
- Autres: 302 283,00 €

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 671 358,64 €

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit : 1 251 096,31 €

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / Population: 1 794,65

Recettes réelles de fonctionnement / Population : 1 547,40

Produit des 4 taxes / Population : 2 151,39

c) État de la dette

Remboursement d'emprunts d'un montant de 63 977,48 €

Ces emprunts ont été contractés pour des achats de terrains, achat du bâtiment Air France, la construction de la maison de santé, 2ème tranche rénovation des rues, et les travaux d'investissement 2017.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Villar d'Arène le 14 mai 2020

Le Maire,

Olivier FONS

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des encaissements des factures d'eau fournies à la population

Les recettes de fonctionnement 2020 sont estimées à 58 600 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats d'études, prestations de services (analyses d'eau), l'entretien des réservoirs et des vannes, les achats de matières premières et de fournitures, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 sont estimées à 36 556,78 euros

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges caractère général	12900	Vente de produits	58600
Dépenses financières	2651	Produits exceptionnels	500
Dépenses imprévues	463,5		
Total dépenses réelles	16014,5	Total recettes réelles	59100
Virement à la section d'investissement	9062,09	Résultat reporté	2533,37
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36556,78		
Total général	61663,37	Total général	61633,37

La section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses qui consistent à la réparation, l'entretien, la réfection des réseaux d'eau et des captages de la collectivité.
- Aux études et aux travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la mise aux normes des captages, ou la réfection de la canalisation de Laurichard.)

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	11200	Virement de la section de fonctionnement	9062,09
*Travaux Restes à réaliser	191224,56	Opérations d'ordre de transfert entre section	36556,78
Dépenses imprévues	15556,78	Restes à réaliser	80580
		Solde d'exécution reporté	112782,47
Total général	238981,34	Total général	238981,34

*Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

La mise aux normes des captages, réfection de la canalisation de Laurichard, captage de La Guindaine, le réseau d'eau de La Sagnette

d) Les subventions d'investissements de l'Agence de l'eau et du Département sont en cours

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations des emplacements. Elles sont estimées pour 2020 à 35 000,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel régisseur et gardien, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 40% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont estimées à 36 845,29 euros

Les recettes de fonctionnement 35 000,00 €

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges caractère général	10220	Recettes des services	35000
Dépenses de personnel	14000		
Dépenses financières	680		
Dépenses imprévues	1802,29		
Total dépenses réelles	26702,29	Total recettes réelles	35000
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6243		
Virement à la section d'investissement	3900	Résultat reporté	1845,29
Total général	36845,29	Total général	36845,29

section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : Les fonds divers et réserves, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement comme les travaux de mise en accessibilité pour handicapés, la rénovation et l'agrandissement des sanitaires..

Vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	4781	Mise en réserves	245,09
Dépôts et cautionnement versés	95	Dépôts et cautionnement versés	95
*Travaux Restes à réaliser	253936,4		
Dépenses imprévues	5362	Subventions RàR	156659,91
		Virement de la section d'exploitation	6243
		Produits (écritures d'ordre entre section)	10143
		Solde d'exécution reporté	97031,4
Total général	264174,4	Total général	264174,40

*Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

-réfection des blocs sanitaires et de l'accueil

Les subventions d'investissements de 156 659,91 € sont une estimation. Nous n'avons pas encore reçu de confirmation de l'État, de La Région ou du Département .

BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre du reversement d'électricité d'EDF

Les recettes de fonctionnement 2020 estimées à 35 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats d'études, prestations de services, l'entretien du réseau, la maintenance, les achats de matières premières et de fournitures, les frais de télécommunication et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 sont estimées à 42071,70 euros

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges caractère général	26650	Vente de produits	35000
Dépenses financières	8455		
Dépenses imprévues	2716,7		
Charges de personnel	3500		
Autres charges de gestion courante	750		
Total dépenses réelles	42071,7	Total recettes réelles	35000
Virement à section d'investissement	48000	Dotations aux amortissements	9357
Dotations aux amortissements	16975,05	Résultat reporté	62689,75
Total général	107046,75	Total général	107046,75

La section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

en dépenses : toutes les dépenses qui consistent

- à la réparation, l'entretien, la réfection de la micro centrale de la collectivité,
- aux études et aux travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

en recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus .

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	122916	Virement de la section de fonctionnement	48000
Futurs travaux	48800	Opérations d'ordre de transfert entre section	16975,05
Dépenses imprévues	1745,32		
Opération d'ordre de transfert entre sections	9357	Solde d'exécution reporté	17843,27
Total général	82818,32	Total général	82818,32

Fait à Villar d'Arène le 14 mai 2020

Le Maire,

Olivier FONS